

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 906

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 18 novembre 2022 le règlement n° 906 décrétant un emprunt et une dépense de 1 672 840\$, remboursable en 10ans, pour des travaux de réfection de la chaussée sur une partie de la montée des Quatre-Lacs.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	21 octobre 2022
Dépôt du projet de règlement:	21 octobre 2022
Adoption du règlement:	18 novembre 2022
Approbation du MAM :	5 décembre 2022
Avis de promulgation :	5 décembre 2022

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 8^e jour de décembre 2022



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussigné, Stéphane LaBarre, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h30 et 16h30, le 8^e jour de décembre 2022, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour de décembre 2022.



Stéphane LaBarre
Directeur général et greffier-trésorier